



# SNUipp -FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



## F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.

**Lundi 8 décembre 2014**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3421>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

**Adhérer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>**

## SOMMAIRE

**1) Le SNUipp-FSU majoritaire ! MERCI A VOUS !**

**2) CAPD promotions : 18 décembre 2014**

**3) Revalorisation CESU 2014**

### 1) Le SNUipp-FSU majoritaire ! MERCI A VOUS !

**Près d'un votant sur deux a choisi le SNUipp-FSU 68 qui progresse encore de 2%.**

La configuration de la CAPD reste inchangée :

**SNUipp-FSU : 5 sièges**

SGEN-CFDT : 3 sièges

SE-Unsa : 2 sièges

FO : 0 siège

**La FSU (notre fédération) reste également majoritaire dans le Haut-Rhin.**

La configuration du CTSD et CDEN (carte scolaire) :

**FSU : 4 sièges (=)**

SGEN-CFDT : 3 (-1)

UNSA Education : 2 sièges (=)

FO : 1 siège (+1)

**Au niveau national, la [carte parle d'elle-même](http://68.snuipp.fr/spip.php?article3420) : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3420>**

**MERCI A VOUS !**

### 2) CAPD promotions : 18 décembre 2014

Tous les promouvables durant l'année scolaire 2014-2015 sauront s'ils passent à l'échelon supérieur.

**Si vous ne souhaitez pas figurer sur une liste publiée, faites-le nous savoir.**

Toutes les explications ici : <http://e-promotions.snuipp.fr/68/>

La fiche de contrôle par là : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2931>

### 3) Revalorisation CESU 2014

**Une nouvelle circulaire CESU** (Chèque Emploi Service Universel) a été publiée pour l'année 2014 et revalorise le taux des 2 premières tranches aux revenus fiscaux de référence (RFR) les plus bas qui passent à 400 € (au lieu de 385 €) et à 700 € (au lieu de 655 €) et respectivement à 480 € et 840 € pour les familles monoparentales. Cette mesure s'applique rétroactivement sur l'année 2014 pour les bénéficiaires depuis le 1er janvier 2014.

**A noter que la FSU** (qui anime désormais la commission permanente chargée du budget au CIAS) **a pesé très lourdement pour cette revalorisation** à 400 € et 700 € qui sera anticipée sur l'exercice 2014 (avec complément rétroactif pour les agents bénéficiaires depuis le 1/1/14).

Cela permet d'atteindre une consommation maximum des crédits de l'action sociale interministérielle en 2014 (la consommation s'étant effondrée sur la ligne prévue en CESU avec la suppression depuis le 1/1/14 de la 3° tranche, cf. circulaire Admi0631 CESU du 15 janvier 2014).

**D'autres mesures positives seront publiées prochainement pour la mise en œuvre du CESU 2015 et feront l'objet d'une circulaire à venir.**